

L'abolition du Sénat

Je suis heureux de voir ici présents ce soir le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). Je devrai me mesurer à eux bientôt au comité pour tenter d'obtenir un peu plus de justice au pays. Ils parlent de droits de la personne et, de protection de l'individu. Mais je ne m'y trompe pas. Ils s'occuperont de leurs votes avant de s'occuper des droits de quiconque.

M. Blais: Parlez-nous de Bristol Aerospace. Parlez-nous des nouvelles retombées au Manitoba.

M. McKenzie: Bristol Aerospace est l'une des cinq sociétés aéronautiques au Manitoba qui jusqu'à présent a reçu une part des retombées du contrat, une très petite part. Je me suis entretenu dernièrement avec des représentants des autres sociétés. Ils sont loin d'être sûrs d'obtenir la moindre commande. La charte des droits n'est rien moins qu'une façade.

Pour terminer, Dieu merci, il nous reste quelques hommes sérieux à l'autre endroit pour nous protéger du parti libéral et de la demi-douzaine néo-démocrates qui les appuient dans leur entreprise.

[Français]

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le président, j'hésite un peu à parler sur l'abolition du Sénat, compte tenu du fait que je siège ici depuis peu de temps. J'aurais presque partagé la position de mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), parce que, lorsqu'on est à l'extérieur de cette Chambre et qu'on parle du Sénat, bien souvent, les impressions que les gens nous livrent sont assez incomplètes et un peu teintées de négativisme. Je sais bien que dans ma circonscription lorsqu'on parle du Sénat, souvent l'impression générale est à l'effet que c'est peut-être le plus grand club de l'âge d'or du pays, qui jouit d'un projet Nouveaux Horizons d'une façon permanente et à qui on fournit un local de façon assez généreuse. Mais c'est lorsqu'on est à l'extérieur de la boîte qu'on peut penser comme cela.

Je pense que le Sénat est peut-être une institution qui, au niveau de son fonctionnement, se devrait d'être révisée assez complètement parce que cette institution a quand même été fondée, tout au moins mise sur pied, à un moment où quand même les institutions étaient très différentes de ce qu'elles sont actuellement.

On sait qu'au tout début la formation du Sénat—et là je n'ai pas l'intention de donner un cours de sciences politiques à mon honorable collègue de Winnipeg-Nord-Centre qui s'y connaît probablement mieux que moi dans ce domaine—mais au tout début le Sénat existait dans le but de tenter de freiner les ardeurs des gens élus par rapport aux courtisans des rois et tout cela, de sorte que maintenant le jeu du Sénat par rapport à la Chambre élue est sûrement un domaine qui mérite d'être modernisé s'il veut satisfaire vraiment aux besoins du moment.

Dans ce sens-là je pense que le rapport Pepin-Robarts fait quand même des distinctions importantes et intéressantes. Au lieu d'aller directement vers la proposition du projet de loi que nous a soumis l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, au lieu d'arriver directement à l'abolition du Sénat, il serait peut-être intéressant de voir ce qu'on pourrait faire avec cette institution. Évidemment, le problème qu'on y voit actuellement c'est peut-être le fait que les gens qui y sont nommés le sont ordinairement par des partis.

Il y a peut-être à ce moment-là un déséquilibre des forces. Mais si l'on regardait de façon plus impartiale la manière de nommer les sénateurs en puisant dans les forces vives du pays, des hommes et des femmes, et si on les nommait pour des périodes de cinq ans ou sept ans comme on nomme des gens à l'intérieur de certaines corporations de la Couronne, ce serait probablement intéressant de voir une forme de continuité qui pourrait être assurée entre le travail des législateurs élus et les études ou l'étude que pourraient faire ces gens-là nommés en relation avec les travaux des élus.

Autrement dit, il serait très facile pour la Chambre des communes d'accepter de façon unanime le choix de certaines personnalités, féminines ou masculines, pour aller siéger au Sénat pour une période déterminée, et à ce moment-là on agirait de la même façon que dans certaines législatures provinciales où on procède à la nomination d'un ombudsman. Il faut avoir la majorité de la Chambre ou encore l'acquiescement des deux tiers de la Chambre. Pendant une certaine période de temps, que ce soit cinq ans, sept ans ou dix ans ces gens-là agissent à titre de sénateurs et tentent d'améliorer les projets de loi que nous pouvons soumettre souvent à la hâte parce que, effectivement, dans les temps modernes que nous vivons, nous avons tendance à légiférer énormément et très régulièrement, de sorte qu'il conviendrait de les examiner à nouveau et il est bon, je pense, d'avoir un mécanisme qui peut être autant régularisateur dans ce domaine. Quand on pense aux fonctions mêmes du Sénat et à l'examen critique des projets de loi, cela peut aider à être beaucoup plus... d'abord cela pourrait permettre d'accorder plus de temps pour l'analyse de projets de loi, et deuxièmement, comme cela a déjà été fait, l'amélioration des projets de loi.

Le deuxième point qui est important c'est la conduite d'enquêtes. On pourrait demander au Sénat par définition dans ses attributions, dans son rôle, de conduire certaines enquêtes. Ces gens-là, même parmi ceux qui sont au Sénat actuellement, ce sont des gens, comme disait mon préopinant tout à l'heure, qui ont quand même une expérience très importante de la vie, et les condamner d'un revers de la main en disant: Écoutez, c'est un club de vieilles personnes, ce sont des gens qui ne sont pas efficaces, je pense que c'est faux. C'est le fonctionnement plutôt qui n'est pas efficace, comme d'ailleurs à l'intérieur de cette Chambre où nous sommes tout un groupe d'élus il y aura sûrement des changements à apporter, parce que le fonctionnement même de la Chambre n'est pas tellement efficace par rapport au travail que les électeurs ou que l'ensemble des électeurs attendent de nous. Au niveau des gens qui sont élus, prenons pour acquis qu'on a des gens d'expérience et donnons-leur des attributions de tâches très précises.

La première définition que je donnais tout à l'heure, c'est la possibilité d'avoir des examens critiques sur les projets de loi en vue de les améliorer, deuxièmement, d'être capable de mener des enquêtes, troisièmement, d'avoir la représentation régionale. Et cela serait un élément très important. Tout à l'heure on parlait de la représentation proportionnelle. C'est extrêmement pauvre comme idée. La philosophie derrière cela est très valable, mais je pense qu'on pourrait utiliser le Sénat davantage pour la représentation proportionnelle. Je viens d'un territoire immensément grand. Je suis le seul député dans une région de 600 milles sur 1,250 milles. Il me semble que, si on avait droit à un sénateur, ce ne serait peut-être pas mauvais